

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Musée du quai Branly - Jacques Chirac

Correspondant : Mme Eva AUJARD, Juriste commande publique, 222 Rue de l'Université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38, courriel : Marches-publics@quaibrantly.fr, adresse internet : <http://www.quaibrantly.fr>, adresse internet du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Loisirs, culture et religion

Objet du marché : Accord-cadre relatif à des prestations de coordination et de gestion opérationnelle pour l'accueil de dignitaires en relation avec l'exposition "Sur la Route des Chefferies du Cameroun.Du visible à l'invisible" pour le musée du quai Branly - Jacques Chirac

Catégorie de services : 26

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 79952000

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur

Durée de l'accord-cadre : 9 mois

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Accord-cadre relatif à des prestations de coordination et de gestion opérationnelle pour l'accueil de dignitaires en relation avec l'exposition "Sur la Route des Chefferies du Cameroun.Du visible à l'invisible" pour le musée du quai Branly - Jacques Chirac

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution : 9 mois à compter de la notification du marché

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

Nombre de candidats :

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 05 novembre 2021 à 12 h 00

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2021-MQB-00280-AC-00-00

Renseignements complémentaires : QUESTIONS DES CANDIDATS SUR LE DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des offres (délai compté à compter de la date d'envoi des renseignements aux candidats par le musée).

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par écrit, sur la plate-forme des achats de l'Etat (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) ou par courriel à l'adresse : marches-publics@quaibrantly.fr en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres.

Seule la date de réception par le musée du quai Branly - Jacques Chirac fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne peut être obtenu par téléphone.

MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

L'établissement public du musée du quai Branly- Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

VARIANTES

Le présent accord-cadre ne comporte aucune variante obligatoire ni facultative.

NEGOCIATION

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidats les mieux classés. La phase de négociation sera engagée par courriel à l'adresse que les candidats auront indiqué à l'article 1 ou 2 de l'acte d'engagement.

REGULARISATION DES OFFRES

Conformément à l'article R.2152-2 du Code de la commande publique, l'établissement public du musée du quai Branly- Jacques Chirac pourra autoriser la régularisation des offres irrégulières, c'est-à-dire ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation. Cette régularisation pourra être demandée aux candidats entre la remise des candidatures et des offres et le choix du titulaire, dans un délai approprié.

La régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles d'une offre, et ne concerne pas les offres inappropriées, inacceptables ou anormalement basses.

Les offres remises au format papier ne feront l'objet d'aucune régularisation.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères d'attribution pondérés de la façon suivante :

Critère n°1 : Prix (noté sur 40 points/100), et divisée en deux sous-critères :

Pour la part forfaitaire (notée sur 30 points/40), le montant forfaitaire inscrit à l'Acte d'Engagement et dans la DPGF est analysé selon la formule suivante :

Note du candidat = (montant de l'offre la plus basse x 10) / (montant de l'offre du candidat analysé) ;

Pour la part à commandes (notée 10 sur points/40), les prix du BPU seront analysés par le biais de deux commandes-types, selon la formule suivante :

Note du candidat = (Total des deux commandes-types le moins élevé x 10) / (total des deux commandes-types du candidat analysé).

Critère n°2 : Valeur technique appréciée à l'aide du mémoire technique désigné ci-dessus (notée sur 60 points/100), et divisée en deux sous-critères :

Sous-critère 1 (noté sur 35 points/60) : Méthodologie de réalisation des prestations (mode opératoire, phasage du calendrier d'exécution pour la part forfaitaire). Le candidat fournira un calendrier détaillé d'exécution des prestations. Ce calendrier constituera l'annexe 5 à l'Acte d'engagement (annexe libre).

Sous-critère 2 (noté sur 25 points/60) : Composition de l'équipe dédiée (nombre, qualifications et expériences des intervenants). Le candidat joindra son offre les CV des membres de l'équipe dédiée.

La somme des notes financière et technique par candidat donne un total sur 100 points. L'offre qui bénéficiera de la note la plus élevée sera retenue.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 octobre 2021

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : courriel : Marches-publics@quaibrantly.fr,
adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=840214&orgAcronyme=f5j>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr